

ODEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	10

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE Du 13 Décembre 2023

Nombre de membres  
En exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 20

Le 13 Décembre 2023  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en séance exceptionnelle, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

**Date de convocation :**  
29 Novembre 2023  
**Date d'affichage :**  
29 Novembre 2023

**PRESENTS :** SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ROBERT Bruno, ZITO Josette, LHOMME Louissette, BOSCHARD Frédéric, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, MASSAU Fatima, POUSSON Fanny

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHEE Ketty  
Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi  
Madame ALEXANDRE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel  
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur BOSCHARD Frédéric  
Madame BOULE Annie

**ABSENT**

Monsieur LUKUNGA Joseph

**Secrétaire de séance :** Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique

**OBJET : RECTIFICATION DELIBERATION N°64 DEMANDE DE SUBVENTION auprès de l'agence de l'Eau**

Suite à imprécision , la délibération 64 du 13 Décembre 2024 est rectifiée comme suit :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Il s'agit d'obtenir un financement pour le réaménagement de la voirie et de l'assainissement n°3 Route de Senlis.

Il est précisé que les travaux seront réalisés sous charte qualité de l'eau.

La Charte qualité ne se substitue ni aux textes réglementaires et autres référentiels en vigueur, ni aux missions des différents acteurs, ni à leur savoir-faire. Elle gère les interfaces entre les partenaires et traite à ce titre de l'organisation mise en place depuis les études initiales jusqu'à la mise en service (ou la remise en service dans le cas de réhabilitation) du réseau d'assainissement.

Sous charte qualité, tous les partenaires s'engagent notamment à :

. réaliser des études préalables complètes et à les prendre en compte

Accusé de réception en préfecture 060-216004945-20240221-10-DE Date de réception préfecture : 21/02/2024
--

- . Examiner et proposer toutes les techniques existantes
- . Choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse
- . Organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier
- . Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité
- . Contrôler et Valider la qualité des ouvrages réalisés
- . Contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité
- . Intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de prévention
- . Risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette demande.  
(Plan de Financement ci-joint)

**Pour extrait certifié conforme, le 20 Février 2024**  
**Le Maire, Dominique SMAGUINE**



## FICHE ACTION N°1

### Réaménagement voirie et assainissement phase n°3 route de Senlis

#### CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique* <i>* Indiquer un axe parmi les trois correspondant au projet</i>	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique* <i>* Indiquer une thématique parmi les exemples ou l'adapter en fonction du projet</i>	Réaménagement de la voirie et de l'assainissement pour protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement
Maître d'ouvrage	Mairie de Le Plessis Belleville
Maître d'œuvre	ACP Compiègne
Description de l'action	<p><b>Le contexte :</b> Aménagement de la voirie et récupération des eaux de pluie par des noues drainantes. Réaménagement des eaux usées en cheminage des tuyaux.</p> <p><b>Description du projet :</b> Le projet se décompose en plusieurs lots : Lot n°1 : Assainissement et cheminage Lot n°2 : Voirie, piste cyclable et piétons Lot n°3 : Espace vert, plantation et création de noues</p> <p><b>Objectifs opérationnels poursuivis :</b> Le réaménagement de la voirie et de l'assainissement a pour but : -D'améliorer la gestion des eaux pluviales à la parcelle -De réparer le réseau d'assainissement avec un cheminage des tuyaux.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel en € HT	421 422.00 € Appel d'offre Novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20240221-10-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2024

Plan de financement	<b>Postes de dépenses</b>	<b>DEPENSES € HT</b>	<b>%</b>	<b>RECETTES € HT</b>		<b>%</b>
	Commune	421 422.00 €	100	DETR*	126 426.60 €	30
				Agence de l'Eau**	42 999.00 €	10.20
				Département***	75 010.80 €	17.80
				Commune	176 985.60 €	42
	<b>Total</b>	<b>421 422.00 €</b>	<b>100</b>		<b>421 422.00 €</b>	<b>100</b>
	Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : mars 2024 Date de réalisation du projet : avril 2024 Date prévisionnelle de fin d'opération : septembre 2023				
Indicateurs d'évaluation proposés	Travaux validé en 2024					

Les recettes se font sur différents lots

\*DETR subventionne 30 % des lots n°1, 2 et 3 (421 422.00 €)

\*\*L'Agence de l'Eau subventionne 30 % du lot n°2 (250 036.00 €)

\*\*\*Le département subventionne 30 % du lot n°1 (143 330.00 €)